



Le Raphia



N°9 Janvier 2011
Contact : upsd@no-log.org
<http://www.amap-court-circuit.org>

AmapCompost

Habiter Saint-Denis et faire soit même son compost peut paraître un peu surprenant. Et pourtant, c'est possible ! Cet été, nous avons installé un composteur collectif dans un petit espace vert commun. C'est ainsi que nous sommes une dizaine de personnes à venir mettre nos déchets verts dans ce composteur. Nous produisons chacun moins de déchets sans que cela ne soit contraignant pour personne. Au contraire, c'est une petite aventure collective et nous sommes fiers de voir évoluer notre tas ! Bientôt nous pourrions récolter un terreau fertile qui nous permettra de faire quelques plantations.

Voici donc quelques informations et conseils si vous voulez comme nous vous lancer dans l'aventure !

DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le compostage est la fabrication de terreau à partir de déchets végétaux. Les matières en compostage sont transformées, en présence d'oxygène et d'eau, par des micro-organismes (bactéries, champignons) et des organismes de plus grande taille (lombrics, acariens, cloportes, myriapodes, coléoptères et autres insectes). Les déchets perdent leur aspect d'origine et deviennent du compost. Ce produit va contribuer, dans le sol, à renforcer le stock d'humus. Au bout du processus de compostage, on obtient ce que l'on appelle un compost mûr qui a une agréable odeur de terre de forêt, une couleur foncée et une structure grumeleuse, ce que les jardiniers appellent du terreau, qui servira à enrichir les terres cultivables.

POURQUOI FAIRE DU COMPOST ?

Un avantage économique :

Tout d'abord, cela permet de réduire la production d'ordures ménagères nécessitant un traitement collectif.

Moins de volumes de déchets, moins de ca-

mions poubelle sur les routes, moins de déchets incinérés ou mis en décharge...

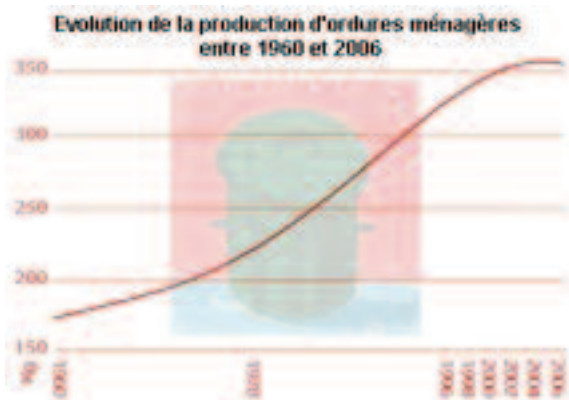
Si les français avaient le réflexe de composter les tontes d'herbes, les déchets de cuisine et les feuilles mortes, la quantité totale de déchets serait réduite de 20%

Un avantage écologique :

Le compostage permet de diminuer la quantité de CO₂ dégagée par l'incinération des déchets. En effet, lorsque les déchets sont incinérés, ils libèrent du CO₂ dans l'atmosphère, qui est un gaz à effet de serre et qui contribue au réchauffement climatique.

Un avantage agricole :

Le compostage permet de produire un engrais de qualité. Il permet de limiter les apports d'engrais chimiques, voir de les supprimer.



QUE PEUT-ON COMPOSTER ?

Tous les déchets végétaux, à différents degrés, sont compostables :

- les déchets de cuisine : épluchures, coquilles d'oeufs, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, croûtes de fromages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, etc. ;

- les déchets de jardin : tontes de gazon, feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, etc. ;

- les déchets de maison : mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier

journal, cartons salis (mais non souillés par des produits polluants), plantes d'intérieur, litière biodégradable pour animaux, etc.

Quelques déchets se dégradent plus difficilement et demandent quelques précautions :

- les déchets très ligneux ou durs (tailles de haies, branches, os, noyaux, coquilles, trognons de chou, etc.) qu'il vaut

mieux broyer avant ;

- les graines de certaines plantes (tomates, potirons et quelques mauvaises herbes) qui se maintiennent en vie lors du compostage et qui peuvent regermer.

Les coquillages et les coquilles d'oeufs ne se décomposent pas. Mais leur usure apporte des éléments qui peuvent améliorer la qualité du compost.

Les déchets à ne pas composter :

- Plastique et tissus synthétiques, verre et métaux ne se dégradent pas. Il faut absolument les écarter pour obtenir un compost de qualité.

- On évitera aussi le contenu des sacs d'aspirateur, les poussières étant principalement d'origine synthétique.

- les bois de menuiseries et de charpente, car presque toujours traités chimiquement, vernis ou peints ; la litière pour chat et les couches-culottes qui ne sont pas entièrement biodégradables.

D'une façon générale, aucun produit chimique, huile de vidange, etc., ne doit être mélangé au compost.



OÙ PEUT-ON FAIRE DU COMPOST ?

- dans votre jardin

Evidemment, c'est l'idéal ! Si vous disposez d'un jardin particulier, plus rien ne vous retient plus pour avoir chez vous un compost en tas ou en bac.

- sur votre terrasse ou votre balcon

Un mini-silo ou un lombricomposteur sur un balcon ou une terrasse. Le terreau obtenu peut vous servir à repoter vos plante vertes ou vos bac à fleurs.

- dans les parties communes d'un immeuble :

Si votre logement locatif ou votre copropriété dispose d'un minimum d'espace vert. Il est possible d'installer un compost collectif qui pourra servir à plusieurs habitants. Il faudra étudier la taille du (ou des) composteurs à installer selon le nombre de volontaires et choisir un responsable qui veillera à la bonne utilisation du composteur.

- Et même dans votre appartement !

Et oui, le lombricompostage permet de composter ses déchets de cuisine même quand on n'a pas de jardin, ni de balcon. Contrairement aux idées reçues, il ne produit pas d'odeurs nauséabondes. Il demande un encombrement limité et un entretien réduit.

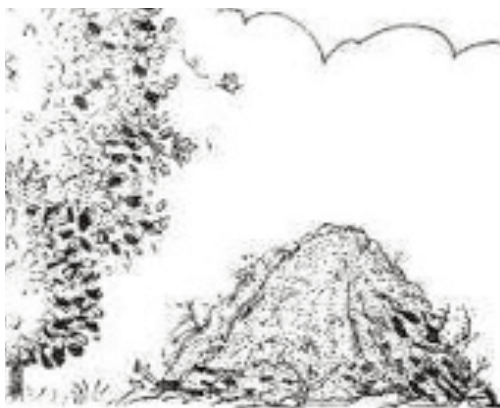


LES DIFFÉRENTES PRATIQUES

Le compostage en tas

Cette technique consiste à regrouper les déchets directement sur le sol afin de former un tas d'une hauteur variable (0,5 m à 1,5 m en moyenne).

Le compostage en tas convient à ceux qui disposent de place. Le manque d'arrosage est compensé par les pluies périodiques. L'aération naturelle est souvent importante et limite ainsi



les risques d'asphyxie. L'évaporation relative n'est pas aisée et peut aider à combattre l'excès d'eau.

Le compostage en bac à compost

Cette technique consiste à mettre les déchets dans un bac ou un silo à compost. Cela nécessite moins de place que le tas et c'est plus esthétique.

Trois Règles sont à respecter :

1 - mélanger

Bien mélanger les matières vertes et humides (déchets de cuisine, tontes de pelouse, mauvaises herbes, etc.) avec les matières brunes et sèches (feuilles mortes, carton, broyat, etc.)

2 - aérer

Aérer pour éviter les mauvaises odeurs et la fermentation.

3 - humidifier

Veiller à une bonne humidité (ni trop, ni trop peu) pour permettre aux micro-organismes d'agir.

Pour ceux qui habitent dans le coin, la communauté d'agglomération



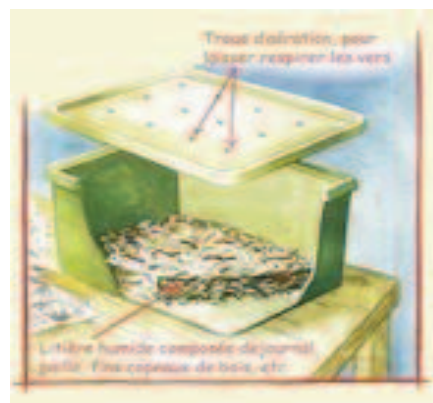
de Plaine-Commune fournit des composteurs pour 10 euros.

Se rendre au siège de Plaine Commune (21 avenue Jules Rimet, juste à côté du Decathlon) pour régler ou envoyer un chèque (à l'ordre du trésor public). Allez chercher votre composteur avec votre facture à la déchetterie de d'Aubervilliers le mercredi.

Le lombricompostage

Il s'agit de faire du compost à l'aide de petits vers de terre. Ceux-ci sont dans une boîte fermée qui peut être placée sur un balcon ou en appartement.

Avec une bonne gestion, les lombrics sont en pleine forme, la décomposition se fait sans problème et ne dégage aucune odeur désagréable.



Les vers (en général les vers rouges de fumier *Eisenia foetida*) minéralisent les matières organiques, comme ils le font à l'état naturel dans les litières en décomposition des forêts et les prairies, et produisent rapidement un excellent compost.

Vous trouverez des lombricompostières dans le commerce (entre 80 et 180 €). Mais vous pouvez aussi en fabriquer une vous-même ! Si vous produisez environ un kilo de déchets de cuisine lombricompostables par semaine, un volume de 30 cm de hauteur, 30 cm de largeur et 60 cm de longueur est suffisant. Les bacs en plastique opaque que l'on trouve en grande surface font l'affaire. Choisissez-en un avec un couvercle, que vous ne fermerez pas de façon hermétique car il faut que les vers respirent ! Si vous êtes un peu bricoleur(se), le bois est encore mieux : six planches d'agglomération marine (le bois brut ne résiste pas à l'humidité du milieu) fixées par des clous.

Quant aux vers, vous les trouverez dans les magasins de pêche ou en grande surface multi-sports : demandez des "vers de pêche" ou "vers de terreau". Pour en déterminer la quantité, pesez pendant quelques jours votre production de déchets, et comptez environ 50 vers pour 100 g de déchets par jour

UTILISATION DU COMPOST MÛR



Le terreau ne doit pas être utilisé tel quel mais doit être mélangé à de la terre pour être utilisé. Si vous avez un excès de terreau, vous pouvez le donner à vos connaissances qui n'ont pas la chance d'avoir un composteur chez elles ou vous mettre en relation avec le service espace vert de la ville pour qu'il prenne en charge cet excédent.

Bonne aventure...

Quelques sites utiles :

<http://ecocitoyens.ademe.fr/mes-dechets> - Télécharger le guide du compostage domestique.

<http://www.compostage.info/index.php> - plus d'infos sur le lombricompostage.

Claire Verbèke

N'hésitez pas à me contacter pour plus d'infos : claire.verbeke@gmail.com

Espace Éco-citoyens

Espace Éco-citoyens / Mes déchets

Mes déchets

Mes déchets

Chacun de nous produit 590 l retrouvé dans nos poubelles et co les déchèteries (200 kg). C'est deux

Aujourd'hui, nous avons pris l'habitude n'est pas suffisant. Ils ont to l'environnement et la santé (gas) consommation d'énergie, émission d'

LE COMPOSTAGE

Rajouter le site à votre Bookmark !

Menu principal

- Home
- Généralités

Le compostage, c'est facile !
L'exemple vient de la nature !
Depuis la nuit des temps, les feuilles tombent, les animaux défèquent, les arbres meurent. Le sol de...